

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MODALITÉS D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS d'HIVER DÉPARTEMENTAUX

SENIORS et SENIORS PLUS pour 2015

| | | |
|--|---|--------------------------------------|
| mise à jour du 20 juin 2013 | SENIORS DAMES - SENIORS MESSIEURS - 35 MESSIEURS | 35 DAMES - 45 et 55 MESSIEURS |
| DÉROULEMENT DES RENCONTRES | 4 simples 1 double | 3 simples 1 double |
| POINTS de PARTIES | Simple : 1 point | |
| | Double : 2 points | Double : 1 point |
| POINTS de RENCONTRE | Rencontre gagnée : 3 points Rencontre perdue : 1 point Match nul : 2 points 0 point et 2 points de pénalités à l'équipe FORFAIT - 0 point à l'équipe DISQUALIFIÉE par la commissin compétente | |
| CONVOCATION | Modalités sur feuille de CONVOCATION A envoyer 10 jours minimum avant la rencontre Le capitaine de l'équipe visiteuse doit prendre contact avec l'équipe visitée, au plus tard 3 jours avant la rencontre | |
| REPORT DE RENCONTRE | Modalités sur feuille REPORT DE MATCH A envoyer 1 mois avant la rencontre, par le club visité au club visiteur Envoi d'un exemplaire au CD 44 par le club visité - Saisie immédiate de la nouvelle date par le CD44. Annulation du report si refus écrit du club visiteur | |
| RENCONTRE AVANCÉE | Modalités sur feuille RENCONTRE AVANCEE Accord téléphonique entre les deux clubs Envoi pour info, par le club demandeur, d'un exemplaire au CD 44, qui valide la nouvelle date, ce qui permettra la saisie de la feuille de résultats. | |
| ENREGISTREMENT DES RESULTATS | La saisie informatique de la feuille de résultats est obligatoire sur la Gestion Sportive, au plus tard à minuit, le lundi suivant la rencontre. Saisie d'un WO à l'équipe visitée, par le comité, dès le mercredi suivant la rencontre si celle-ci n'est pas renseignée. | |
| | Pas d'envoi de la Feuille de résultats au CD 44, <u>sauf dans trois cas</u> : 1 - litige ou réclamation à consigner sur la "feuille d'observation et de décision" avec la signature des deux capitaines et du J.A. 2 - forfait d'un ou plusieurs joueurs 3 - forfait de l'équipe ATTENTION ! L'enregistrement ne sera pas possible si le comité n'a pas été informé d'une rencontre avancée ou d'un report de rencontre, délai d'urgence, le mercredi avant la rencontre | |
| QUALIFICATION DES JOUEURS | Enregistrement de la mutation à la Ligue au plus tard le 31 octobre, ce qui ne dispense pas de l'enregistrement de la licence de la nouvelle saison, avant le début de la première journée de Championnat ! | |
| CLASSEMENT INTERMÉDIAIRE DE FEVRIER | Tous les joueurs promus, doivent jouer avec le nouveau classement, dès sa parution, sauf pour les matchs reportés (voir règlement page 10) | |